



Le magazine de

Votre Ville



DOSSIER : Restauration de l'église Saint-Maurille



Transfert de la
compétence
"Déchets ménagers"



Internet et
bibliothèque :
Réservez vos livres
d'un simple clic

Karaté :
Trois champions
des Ardennes



Micro crédits
sociaux et
économie solidaire



4 CITOYENNETÉ

- Nouveau Conseil des Aînés : À peine installé et déjà un club des Aînés créé

4-5 SÉCURITÉ

- Propreté sur la voie publique : l'arrêté n° 06/163 du 3 juillet 2006 passé au crible
- Centre ville en zone 30 : 15 mètres de moins pour plus de sécurité

6 ENVIRONNEMENT

- Intercommunalité : Transfert de la compétence «Déchets ménagers»

7 SPORT

- Trophées de l'OMS : une soirée tout feu, tout sport
- Karaté club de Vouziers : trois champions des Ardennes et une vice-championne
- Natation vouzinoise : un beau rendez-vous et un avenir prometteur

10 ASSOCIATIF

- Bourses du FJEP/centre social : comment joindre l'utile à l'agréable ?

11 SOCIAL

- Micro crédits sociaux et économie solidaire
- Adapah-Assistance Service : Deux associations pour vous rendre la vie plus facile

12 FINANCES

- Une gestion saine confirmée et un budget serré

13 DOSSIER

- **Restauration de l'église Saint-Maurille**

21 CULTURE

- 19^e festival des «Enfants du cinéma» : un autre regard sur le 7^e Art.
- Le succès de la bourse aux livres
- À l'affiche : «Bien des choses»
- Bibliothèque : Réservez vos livres d'un simple clic

23 VIE VOUZINOISE

- Repas des anciens : convivialité et plaisir d'échanger avec nos Aînés
- Concours des illuminations : quelques heures de féerie en des temps assombrés
- Rotary-Club de Vouziers : les artistes d'Argonne s'exposent aux Tourelles
- Marché de Noël : une réussite qu'on espère retrouver en 2009
- Téléthon : une implication toujours aussi importante
- Concours des maisons fleuries : des diplômés comme s'il en pleuvait
- Disparition de Freddy Lorinet : hommage des élus et de ses collègues de travail

26 ÉCONOMIE

- Ils viennent de s'installer à Vouziers

28 TRAVAUX

- Les services de la ville travaillent pour vous au quotidien

26 PATRIMOINE

- La place Carnot
- Le Curieux Vouzinois n° 80

27 LIBRE EXPRESSION

Madame, Monsieur,

La présentation du budget est un acte fondamental pour notre collectivité. C'est de ce budget que découleront les actions qui seront menées tout au long de l'année 2009.



Dans le cadre de son élaboration, le conseil municipal a été confronté, comme vous, à une période d'incertitudes économiques. Cela nous amène à être très prudents en fonctionnement comme en investissement. C'est pourquoi nos priorités portent sur les investissements incontournables, que chacun de vous connaît. Il ne s'agit pas de faire du sensationnel mais d'assurer une saine gestion des finances publiques dans l'intérêt de tous. Il faut rappeler le cas particulier de Vouziers du fait de la baisse des dotations découlant directement de la perte de population et d'une taxe professionnelle moins importante. Cette dernière est liée au fait

qu'une entreprise soit sortie d'un dispositif exceptionnel (zone de revitalisation rurale).

Comme vous le savez, j'ai fait voter une hausse de 1,5 % des taxes locales. Cette hausse est volontairement modérée car je suis conscient des difficultés rencontrées par de nombreux Vouzinois. Malgré cette augmentation, il faut rappeler que le taux des taxes à Vouziers reste nettement inférieur aux communes de même importance. Ma volonté sera tout au long de mon mandat, de maintenir cette taxation à un niveau raisonnable tout en assurant la réalisation des chantiers indispensables au maintien de la qualité de vie.

Nos efforts assureront l'avenir de Vouziers.

Claude Ancelme,
Maire de Vouziers



A peine installé et déjà un club des Aînés créé

C'est en présence du Maire et de ses Maires adjoints qu'a eu lieu, le 8 décembre 2008, l'installation du nouveau Conseil des Aînés. Les nouveaux membres ont été chaleureusement accueillis et félicités par les élus présents. Un long et important moment a alors été consacré à rappeler l'excellent travail fourni par les membres du Conseil précédent.

Après l'approbation du règlement intérieur, l'élection de la commission de coordination a été organisée. Elle a confié les postes de secrétaire à Pierre Pampagnin, de secrétaire adjoint à Jean-Paul Bourgeois et de suppléantes à Nicole Lambert et Marie-Claude Pergeant-Coutel.

Les pistes de travail et les perspectives d'action ont ensuite été définies et deux grands axes ont été validés par les membres du Conseil des Aînés.

Axe n°1 : améliorer la qualité de vie dans la cité en poursuivant les travaux de la commission circulation et en réfléchissant sur les besoins de structures pour améliorer la qualité de vie des Aînés. La création d'un "club des aînés", chère aux élus comme aux membres du Conseil, constituant évidemment l'axe prioritaire de ce début de mandat.

Axe n°2 : favoriser le rapprochement des générations en travaillant

sur le parrainage du Conseil Municipal des Jeunes par les Aînés, en liaison avec les professeurs des écoles volontaires de l'enseignement primaire, dans une optique de resserrement des liens intergénérationnels et d'éducation à la citoyenneté.

Les commissions mises en place pour travailler sur ces axes n'ont pas chômé, car la préparation de la création du Club des Aînés est déjà achevée. Le club s'appellera "Vivre Ensemble à Vouziers". Son assemblée constituante aura lieu le **lundi 18 mai prochain** à 20 h, salle Bellevue. Nous vous invitons évidemment à y participer.



Nous remercions les membres du Conseil des Aînés pour leur implication dans la vie municipale et leur souhaitons bon courage pour leurs

travaux.

Maire adjoint délégué : Pierre Carbajo.

Membres : Jocelyne Besançon, Jean-Paul Bourgeois, Marie-Thérèse Durbecq, Roger Feucher, Madeleine Gilbert, Anne-Marie Hubert, Nicole Lambert, Colette Larasse, Roger Maillard, Marcel Ortéga, Pierre Pampagnin, Thérèse Payer, Marie-Claude Pergent-Coutel, Huguette Ruch, Eliane Seignoret, Michel Vannienwenhove.

L'arrêté n°06/

La propreté est l'affaire de tous ! Ceci pourrait être le sous titre de cet arrêté, pourtant depuis très longtemps en vigueur dans notre ville et malgré cela si peu appliqué par les Vouzinois. Un petit rappel de la réglementation n'étant jamais inutile à notre époque, voici les réponses aux questions que vous vous posez quant à vos devoirs en matière de propreté sur la voie publique.

Article 1 : Les propriétaires et copropriétaires d'immeubles (ou leurs représentants) ou à défaut les locataires, les concierges ou portiers, sont tenus de nettoyer ou de faire nettoyer régulièrement le trottoir et le caniveau, au devant et dans toute la longueur de façade de leurs propriétés, maisons, cours, jardins et autres immeubles. Tout habitant est tenu d'éliminer ou de faire éliminer l'herbe qui pourrait croître sur l'emplacement qu'il lui incombe d'entretenir.

Il est évident que le simple respect de cet article permettrait de nettement améliorer la propreté de nos trottoirs. Seulement voilà, les quelques personnes qui réalisent encore ces nettoyages sont rares. Ce sont bien souvent des anciens, qui le font en se souvenant d'une époque où l'on souhaitait donner une belle image de son habitation au-delà de ses simples murs. Un temps où la propreté de la voie publique était affaire de citoyens. N'hésitons pas à faire rimer de nouveau propreté et citoyenneté !

sur la voie publique

163 du 3 juillet 2006 passé au crible



Article 3 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins et la propreté du domaine public (voies, trottoirs, places...).

Là encore ce serait une avancée extraordinaire si les propriétaires de chiens, puisqu'il s'agit le plus souvent d'eux, se responsabilisaient. Les abandons de déjections canines sont des actes d'incivilité consternants. Ils nous contraignent à être sans cesse attentifs lorsque nous déambulons dans les rues et repré-

sentent un véritable danger pour les personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer. Propriétaires canins, des moyens efficaces et des comportements adaptés sont à votre disposition ! Utilisez-les !

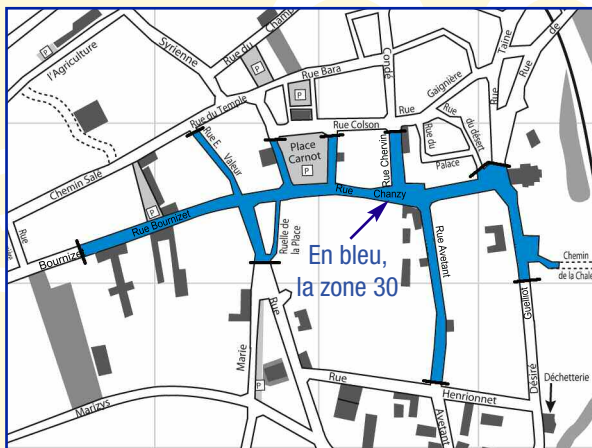
Vouzinoises, Vouzinois, voici donc deux articles assez simples à connaître et à comprendre. Il suffit que nous décidions de les appliquer et de les respecter, et nous pourrions mieux vivre ensemble !

Centre-ville en zone 30

15 mètres de moins pour plus de sécurité !

Depuis le 20 octobre 2008, la circulation dans notre centre ville est limitée à 30 km/h. Même si au démarrage les habitudes ont mis un certain temps à changer, la mesure semble dorénavant globalement respectée par les Vouzinois.

Sont concernées par cette limitation, les rues sud, est et ouest de la place Carnot, Chanzy, Chervin et Étienne Valeur, dans leur totalité, auxquelles il faut ajouter la rue Bournizet entre la rue sud de la place Carnot et son n°72, la rue Gambetta entre la ruelle de la Place et la rue Bournizet, la rue Avetant entre la rue Chanzy et la rue Henrionnet, la rue Désiré



Guelliot entre son n°30 et la rue Chanzy et la rue du Désert entre son n°18 et la rue Chanzy. Cette zone est matérialisée à ses entrées par des panneaux B30 de début de zone et à ses sorties par des panneaux B51 de fin de zone.



La police municipale, qui avait signalé ces problèmes de vitesse excessive, constate aujourd'hui que la sécurité des piétons s'est sensiblement améliorée, notamment au niveau des passages protégés qui leur sont destinés.

Rappelons que si on additionne le temps de réaction et la distance nécessaire au freinage, il faut à un conducteur en pleine possession de ses moyens, au volant d'un véhicule en bon état, environ 13 m pour s'arrêter à 30 km/h, alors qu'il lui faudrait 28 m à 50 km/h, soit 15 m de plus.

En matière de sécurité, 15 m de plus c'est 15 m de trop !



Transfert de la co

Depuis le premier janvier 2009, la Ville de Vouziers n'exerce plus la compétence "Déchets ménagers". Comme l'a fait la majorité des communes du territoire, le conseil municipal de Vouziers a voté le transfert de cette dernière à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A). C'est donc elle qui assurera dorénavant, pour toutes les communes qui la composent, l'ensemble des missions liées aux déchets ménagers dont, la collecte des ordures ménagères, la gestion de la déchèterie, et le recouvrement financier du coût de gestion de ces services. La dernière étape de la filière, constituée par le traitement des déchets, reste quant à elle déléguée au syndicat Valodéa de Charleville-Mézières, seul habilité dans le département à assuré cette fonction.

Les élus de Vouziers ont soutenu ce transfert pour trois principales raisons

La première est constituée par les retombées financières importantes pour la 2C2A. En effet, dès l'année prochaine, l'État augmentera sa dotation annuelle d'un peu plus de 300 000 euros. Ces fonds viendront alléger la fiscalité intercommunale et permettront à la 2C2A de mettre en œuvre une politique de développement économique plus ambitieuse de notre territoire.

La seconde raison réside dans le fait de pouvoir développer une politique de gestion des déchets plus volontariste et plus efficace. L'idée de confier la gestion de la collecte des déchets à un acteur unique permettra d'homogénéiser celle-ci, de la

rendre plus cohérente, et donc plus performante au niveau environnemental, sur l'ensemble des communes de la 2C2A.

La troisième motivation est constituée par la possibilité de bénéficier d'une organisation administrative plus adaptée, permettant la mise en place de moyens de recouvrement plus juste sur le plan financier et appliquant le principe du "pollueur-payeur". Le passage de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est le principal point de cette reorganisation.

CE QUI NE CHANGE PAS :

Les modalités et les fréquences du ramassage ne seront pas modifiées jusqu'à la fin du marché liant la 2C2A à notre ancien prestataire de ramassage, l'entreprise vouzinoise Copel. Le terme de ce marché est programmé pour le 30 juin 2011. Sur le terrain vous ne remarquerez donc, pour le moment, aucun changement. Par la suite, vos élus feront en sorte d'œuvrer à l'instauration d'un schéma de collecte tenant compte de leurs engagements, notamment en ce qui concerne le ramassage en porte à porte.

CE QUI CHANGE :

1) La fréquentation de la déchèterie : Depuis le 1^{er} janvier, tous les habitants des communes de la 2C2A peuvent accéder à la déchèterie, ce qui entraînera inévitablement une hausse de la fréquentation du site.

2) La facture des particuliers : Les Vouzinois payaient jusqu'alors le coût de gestion de leurs déchets par le biais de la TEOM. Celle-ci était calculée en fonction du foncier, c'est-à-dire en fonction des surfaces occupées par les habitants des foyers. Ce système pouvait sembler

pollueur-payeur

Le principe du "pollueur-payeur" est énoncé par l'article L 110-1 du Code de l'Environnement selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. Le principe pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution. Ce principe est un des principes essentiels qui fondent les politiques environnementales dans les pays développés. Le principe pollueur-payeur est appliqué en France par exemple avec les taxes sur l'assainissement de l'eau ou la taxe des ordures ménagères.

Compétence

"Déchets ménagers"



relativement injuste. Pour exemple, une personne seule dans une maison individuelle de 120 m², payait plus de redevance qu'une famille de cinq personnes logée dans un appartement de 80 m², alors que de toute évidence, elle produisait beaucoup moins de déchets. La REOM est quant à elle facturée en fonction du nombre de personnes vivant dans un foyer, ce qui, quelles que soient ses modalités d'application, la rend forcément plus juste, car reflétant davantage le paiement pour un service réellement rendu.

3) La facture des "établissements publics et assimilés", et celle des "professionnels" :

Autre nouveauté de facturation qui conforte la notion de pollueur-payeur, les collectivités et établissements publics (mairies, centres des impôts, sous-préfectures, gendarmeries...), ainsi que les professionnels (artisans, commerçants...), paieront dorénavant une redevance spécifique. Ce ne seront donc plus les particuliers qui auront à charge de financer les coûts de collecte et de traitement, estimés à plus de 10% du coût global, des déchets de ces derniers.

Ces modifications feront que certains foyers Vouzinois y gagneront, et que d'autres y perdront. Ces grands changements d'orientation ne peuvent évidemment pas satisfaire tout le monde. Quoi qu'il en soit, vos élus se sont assurés que le recouvrement financier global, d'une part, sera plus juste pour une grande partie des Vouzinois, et d'autre part, se fera sans augmentation à l'échelle de l'ensemble de la population.

Adaptations et évolutions :

La REOM qui sera mise en place pour cette année est du type dit "classique". Elle est assise sur le nombre de personnes par foyer. Par souci d'équité, les élus de Vouziers ont néanmoins tenu à ce que soit instaurée une dégressivité en fonction du nombre de personnes au foyer. La quantité de déchets pro-

duits n'étant pas véritablement proportionnelle au nombre de personnes vivant au foyer, les familles nombreuses auraient injustement souffert financièrement d'une tarification non dégressive. La prochaine étape, qui apportera toujours plus d'équité, sera de réussir à mettre en place une redevance dite "incitative". Elle permettra aux foyers produisant peu de déchets de ne pas payer pour ceux qui en produisent beaucoup. Ces derniers seront donc progressivement amenés à diminuer leur quantité de déchets, sous peine de charges financières importantes à régler. La difficulté à résoudre est de définir les modalités qui permettront de pouvoir mesurer les quantités de déchets effectivement produits.



Tarification pour les particuliers :

Nombre de personnes au foyer	Montant de la redevance par personne	Redevance annuelle pour le foyer
1	76,00 €	76,00 €
2	75,00 €	150,00 €
3	71,00 €	213,00 €
4	66,00 €	264,00 €
5	59,00 €	295,00 €
6 et plus	51,00 €	306,00 €, 357,00 €, etc
Résidence secondaire	150,00 € (invariable)	150,00 € (invariable)

IMPORTANT : Une exonération de redevance est possible pour les personnes inscrites au foyer mais n'y résidant pas en permanence, ce qui est surtout le cas pour les étudiants, mais d'autres cas de figure sont possibles. Ce sera à vous de faire la démarche de demande d'exonération auprès de la 2C2A. Pour cela vous devrez impérativement fournir un justificatif attestant que le membre du foyer, concerné par l'exonération, s'acquitte déjà de la REOM ou de la TEOM dans la commune où il séjourne.





Une soirée tout feu, tout sport

L'Office Municipal des Sports de Vouziers (OMS) nous a cette année encore proposé une superbe soirée pour sa traditionnelle remise des "Trophées du sport". Une ambiance décontractée, familiale et festive, à l'image des organisateurs et des nombreux adhérents présents.

En cette occasion, Angélique Dumazy, agent

en charge des sports à la mairie de Vouziers, s'est vu décerner un trophée spécial pour la qualité de son travail et son engagement au sein de l'OMS. Elle venait d'ailleurs encore de prouver son dynamisme et sa volonté en participant énergiquement à l'organisation de la soirée, et ce malgré la fatigue liée à l'attente prochaine d'un heureux évènement.

Une troupe de danseurs de Hip-hop et de Tektonik a assurée une excellente animation du début de soirée, avec notamment une gigantesque leçon collective de danse durant laquelle se sont illustrés, ce qui est assez normal, les danseurs et danseuses de Top-Jazz, mais aussi, ce qui est plus étonnant, les membres de l'ESV et leur président.



Pour ce début d'année 2009, le Karaté Club de Vouziers a frappé un grand coup aux championnats départementaux, en décrochant trois titres de champions des Ardennes.

Les Trophées de l'OMS 2008

OMS	Nom-Prénom	Association	
Trophée de l'encouragement	Sébastien Breton	Etoile Bleue Vouziers	
Trophée du mérite	Edith Meunier	Club Nautique Vouzinois	
Trophée spécial OMS	Jacques Caron	Resp. de la commission installations OMS	
Trophée d'honneur	Michel Brel	Jeunes Sapeurs Pompiers	
Félicitations	Annie Gabrel	Vouziers Oxygène	
Associations sportives	Nom-Prénom	Palmarès ou motif	
Catégorie "Meilleurs sportifs"			
Vouziers Oxygène	Patrice Rozoy	Vétéran	
Vélo Club Vouzinois	Sébastien Legand		
Club Nautique Vouzinois	Zentner Chloé	Participation au championnat de France minime	
Twirling Club Vouzinois	Sophie Limousin	1/2 finale de la Coupe de France en Junior	
Twirling Club Vouzinois	Léa Delandhuy	1/2 finale du Championnat de France en Minimes	
Twirling Club Vouzinois	Orane Jolly	1/2 finale du Championnat de France en Minimes	
Judo Club Vouzinois	Océane Mirmont	Championne des Ardennes en Minimes	
Catégorie "Meilleures équipes"			
Étoile Bleue Vouziers	11 jeunes	Equipe minimes	
Maxime Garot, Paul Vallet, Robin Billy, Benjamin Bay, Aurélien Potron, Arthur Suquet, Steve Alvaro Florian Moricet, Quentin Dappe, Jimmy Alvaro et Émilien Taupin			
Jeunes Sapeurs Pompiers	8 jeunes	Sélectionnés en finale nationale du concours de manœuvres à Tours	
Océane Mayeux, Maxime Lamblot, Nolan Lagarde, Cassandra Counot, Mégane Oudet, Natacha Szafranski, Camille Percebois et Kévin Counot			
Catégorie "Meilleurs dirigeants-Bénévoles"			
Étoile Bleue Vouziers	Yvon Carles	Club Omnisport Santé	Simon Dupont
Jeunes Sapeurs Pompiers	Gérard Bertin	Club Nautique Vouzinois	Nathalie Toussaint
Effort Sportif Vouzinois	Francis Gemmerlé	Club Nautique Vouzinois	Chantal Salez
Vélo Club Vouzinois	Sylvette Geoffroy	Judo Club Vouzinois	Eric Duchêne

Natation Vouzinoise

Un beau rendez-vous et un avenir prometteur

Le 25 janvier dernier, pour sa 14^e édition, le meeting Claude Sohet du Club nautique vouzinois (CNV) avait attiré la foule des grands jours. La piscine et ses abords étaient littéralement envahis par les visiteurs. On n'avait pas vu autant de véhicules dans la rue Verte depuis très longtemps et visiblement, l'ouverture dominicale du magasin Carrefour Market n'y était pour rien.

Champions des Ardennes et une vice championne



Les lauréats sont **Emilie Dartois** (catégorie Poussin), **Loukas Mouton** (catégorie Benjamin) et **Maëlle Lavalie** (catégorie Senior, moins de 55 kg). À noter également la belle performance d'**Isabelle**

Gobelet, vice championne des Ardennes (catégorie Senior, moins de 60 kg).

Agréé Jeunesse et Sport et affilié à la Fédération française de Karaté et disciplines associées, le Karaté Club de Vouziers existe depuis 1980. C'est un club formateur, déjà plus de 30 ceintures noires formées, qui propose l'apprentissage du karaté style Shotokan et qui, depuis plusieurs années, s'ouvre à d'autres pratiques, ouvertes à tout public, comme notamment la section baby ka-

raté à partir de 4 ans et le body karaté, sorte de karaté fitness sur musique.

Titré à de nombreuses reprises aux niveaux départementaux, régionaux et interrégionaux, le club a même réussi de bonnes prestations au niveau national. Sa dynamique présidente, **Annick Lavalie**, est très investie au sein de la fédération. Présidente du comité départemental des Ardennes depuis dix ans, présidente de la ligue Champagne-Ardenne depuis 2002 et membre élue du comité directeur de la

Fédération française de Karaté depuis 2004, elle met à l'honneur et fait connaître partout en France le karaté vouzinois. Venez donc rejoindre la sympathique et dynamique équipe du Karaté Club de Vouziers et découvrir ce magnifique art martial.



Karaté Club de Vouziers
Présidente : **Annick Lavalie**
7 rue du Gros Chêne,
08400 Monthois.
Tél. : 03 24 30 45 29



vous
nir
eur

Avec 9 épreuves à disputer pour ces "messieurs" et "dames" des catégories benjamins, poussins et avenir, le programme de la journée était très chargé. En cumulant 31230 points, le CNV se classe deuxième de la compétition, derrière le SNS Épernay avec 35363 points et devant le SN Rethel et ses 29164 points.

À noter chez les "dames", les premières places de :

- **Alice Ponsardin** en 50 m nage libre, 100 m nage libre et 100 m 4 nages, dans la catégorie "Avenir".
- **Thaïs Schlosser** en 50 m brasse, dans la catégorie "Poussins".
- **Auriane Mattenet** en 100 m brasse, dans la catégorie "Poussins".

À noter chez les "Messieurs", les premières places de :

- **Jean-Christophe Mercier**, en 50 m nage libre,

100 m brasse et 100 m 4 nages, dans la catégorie "Poussins"

- **Meven Grandjean**, en 50 m nage libre, 100 m nage libre, 100 m dos, 50 m brasse et 100 m 4 nages, dans la catégorie "Avenir".
- **Terry Grandjean**, en 100 m nage libre, 50 m brasse, 100 m brasse et 100 m 4 nages, dans la catégorie "Benjamins"
- **Emilien Mattenet**, en 50 m dos, dans la catégorie "Avenir".
- **Aurelien Albiero**, en 100 m dos, dans la catégorie "Poussins".

Pour les relais, les premières places de :

- **Yohann Dubois, Meven Grandjean, Terry Grand-**

jean et Jean-Christophe Mercier, en relais 4 x 50 m nage libre, dans la catégorie "Benjamins".

- **Meven Grandjean, Terry Grandjean, Emilien Mattenet et Jean-Christophe Mercier** en relais 4 x 50 m 4 nages, dans la catégorie "Benjamins".

Ces excellents résultats sont une preuve de plus, s'il en fallait une, du dynamisme de la natation Vouzinoise et de la pertinence de faire vivre ce type d'équipement sur notre territoire. Félicitations à tous ces jeunes champions !

Club Nautique Vouzinois
Président :
Jean-Louis Stevenin
BP 51 - 08400 VOUZIERS
Tél. : 03 24 71 84 64





Comment joindre l'utile à l'agréable ?



Vêtements été ou hiver, pour adultes ou pour enfants, ou bien encore jouets, les bourses du FJEP-Centre Social ont désormais de nombreuses déclinaisons. Le succès de ces dernières ne cesse de grandir.

Devons-nous nous en réjouir en sachant qu'au-delà du phénomène de mode, il y a évidemment un signe confirmant les temps difficiles que traversent actuellement de nombreuses familles ? Certes non ! Cependant rien ne doit nous empêcher, d'une part de positiver en constatant le bon impact positif qu'ont ces évènements

sur la vie sociale de notre cité, et d'autre part de remercier les bénévoles qui, par leur engagement, donnent vie à ces moments de rencontre et de solidarité.

Ces petites mains sont

Prochaines bourses d'hiver

Vêtements enfants : du 7 au 11 septembre.

Vêtements adultes : du 5 au 9 octobre.

Jouets : du 7 au 10 décembre.

nombreuses car la logistique est importante et l'organisation laborieuse. Pour mettre en place chaque bourse, Françoise Busquet, bénévole responsable des bourses mais également adjointe au maire pour l'environnement, le cadre de vie et l'état-civil, anime durant

cinq à six jours une équipe de 25 bénévoles. Il faut dire qu'il faut gérer 200 à 300 vendeurs ainsi que 500 à 600 acheteurs potentiels et trier, enregistrer et vendre 3000 à 4000 articles. Autant dire que le FJEP-Centre Social cherche des bras à ces moments là.

Les prix des articles vont en moyenne de 1 à 10 euros. Seuls ceux en très bon état sont acceptés et pas plus d'une quinzaine par vendeur pour éviter de donner un aspect trop "commercial" à la démarche. Cela donne l'occasion à tout un chacun de gagner un peu d'argent en

vendant des affaires qui sans cela mourraient dans un placard, tout en permettant à d'autres familles, et notamment celles aux revenus modestes, d'acheter des vêtements de qualité ou des jouets quasiment neufs pour leurs enfants, le tout à des prix abordables. Comment se faire plaisir en faisant plaisir serait un bon slogan pour ce type d'évènements.

Renseignements :
FJEP/centre social,
18 rue du Champ de Foire,
08400 Vouziers.
Responsable :
Françoise Busquet

PETIT HISTORIQUE

La première bourse aux vêtements du FJEP s'est déroulée dans ses locaux de la rue du Champ de foire au mois d'octobre 1973, sous la présidence de Michel Coistia. Pierrette Guyot fut la cheville ouvrière de cet événement pendant 10 ans. Elle et les nombreux bénévoles qu'elle avait su mobiliser ont organisé et mis en place cette activité nouvelle. 1200 vêtements avaient alors été réceptionnés.

L'activité prit dans les années qui suivirent son rythme de croisière avec

deux bourses annuelles, en mars et en octobre, bloquant toutes les autres activités du FJEP pendant deux fois dix jours. Cela obligeait les bénévoles à vider, adapter et aménager les salles du FJEP, pour permettre le bon déroulement des bourses, puis à l'issue de ces dernières, il fallait tout remettre en place.

En 1978 vint s'ajouter la vente des chaussures et des sacs. En 1982, après le départ de Pierrette Guyot, Marie-Christine Géant prit la responsabilité de cette activité. C'est également en 1982 que s'installa la pre-

mière bourse aux jouets, faisant passer le rythme d'organisation à trois bourses annuelles.

Des problèmes de place dans les locaux du FJEP commencèrent à se faire ressentir. La ville de Vouziers décida donc de mettre à disposition du FJEP la salle Bellevue. Lorsque la salle Bellevue fut occupée par l'école Avetant lors des travaux de cette dernière, la bourse se délocalisa à la salle des fêtes. Quel changement ! Les étals plus aérés et les acheteurs pouvaient tourner autour. Depuis le FJEP a

fait le choix de la salle des fêtes pour ses bourses aux vêtements. Seule la bourse aux jouets de décembre, se déroule encore au FJEP .

À partir de 2002, Françoise Busquet deviendra responsable de l'organisation des bourses, dont le nombre passera à cinq par an.

Actuellement, ce sont plus de 3000 articles qui sont déposés, triés, étiquetés, présentés au public. Une trentaine de bénévoles exécute ces tâches. Il se vend un tiers des articles aux bourses adultes et environ la moitié aux bourses enfants.



Microcrédits sociaux et économie solidaire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe ont signé, le 25 novembre 2008, la convention précisant les modalités d'un partenariat d'économie solidaire.

Le dispositif permet aux personnes ne répondant pas aux critères habituels de la profession bancaire de pouvoir bénéficier de microcrédits, pour financer des biens et services nécessaires à la vie courante. Comme le soulignait dans son discours Geneviève Cosson, vice-présidente du CCAS, *"le choix de mettre en place ces microcrédits est de plus en plus pertinent face aux populations nouvelles qui, jusqu'alors, ne fréquentaient pas les structures sociales et qui sont, malheureusement, chaque jour plus nombreuses"*. La lutte contre l'exclusion bancaire est im-

portante, car bien souvent cette dernière constitue la première étape d'une lente marginalisation.

L'application de cette convention est simple. Après avoir vérifié que le demandeur remplit les conditions du cahier des charges mis au point conjointement, le CCAS l'orientera alors vers la Caisse Solidaire du Crédit Mutuel, puis assurera son accompagnement personnalisé pour l'ensemble des procédures qui lui permettront d'obtenir un financement allant de 500 à 2500 €, remboursable sur 6 à 24 mois.

Il ne faut pas hésiter à saluer cette belle initiative de la Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe, qui donne une image des banques plus positive que celle véhiculée actuellement par ses concurrents et surtout par les grandes banques d'affaires.



25 novembre 2008 : signature de la convention

Geneviève Cosson, Maire adjointe déléguée à l'action sociale, Claude Ancelme, Maire, et Dominique Boutroy, Directeur de la Caisse solidaire du Crédit Mutuel du Nord Est



Renseignements et informations : CCAS, Janine Troyon,
7 place Carnot, 08400 Vouziers. Tél. : 03 24 30 76 40

Deux associations pour vous rendre la vie plus facile

L'Adapah et Assistance-Service sont des associations spécialisées dans les services d'aide à domicile et d'assistance aux personnes. Elles ont pour but d'apporter de l'aide essentiellement aux personnes fragilisées, mais pas exclusivement, puisque tout le monde peut faire appel à elles.



Dorénavant implantées sur notre commune, elles vous proposent tout un éventail de prestations à domicile adaptées à vos besoins. Des tâches ménagères à l'accompagnement des personnes, aux actes de la vie quotidienne, en passant par la garde d'enfants ou les travaux de jardinage, les services proposés sont multiples et variés. Avec ces associations, vous ne verrez plus votre quotidien de la même façon !

Adapah-Assistance Service

23 rue Chanzy, 08400 Vouziers
Site Vouziers : 03 24 30 82 94
Francine Conseil : 03 24 59 76 84



Une gestion saine confirmée et un budget serré

Les importantes répercussions financières négatives, liées à la baisse de la population vouzinoise, nous contraignent à être toujours plus rigoureux et vigilants quant à la gestion des finances de notre ville. Elles nous obligent également à envisager avec plus de modestie le nombre de projets à met-

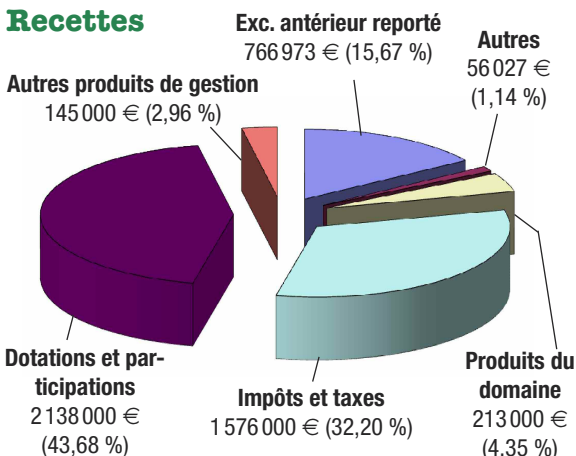
tre en œuvre en 2009 et à prolonger certains délais d'exécution. Il faudra passer cette année riche en modifications importantes en termes de recettes, pour pouvoir mieux mesurer l'impact de cette baisse démographique sur nos rythmes d'investissement.

Cependant, Vouziers ne doit pas s'atermoyer sur son sort. Ce n'est surtout pas notre volonté. De nombreux ratios techniques nationaux fournis par la Trésorerie, comme la capacité et le coefficient d'autofinancement, la rigidité structurelle, la situation d'endettement et la durée théorique de dés-

endettement, indiquent tous que les finances de la ville de Vouziers sont extrêmement bien tenues. C'est en utilisant comme fondations ces finances saines, que nous pourrions bâtir des projets solides pour l'avenir de Vouziers.

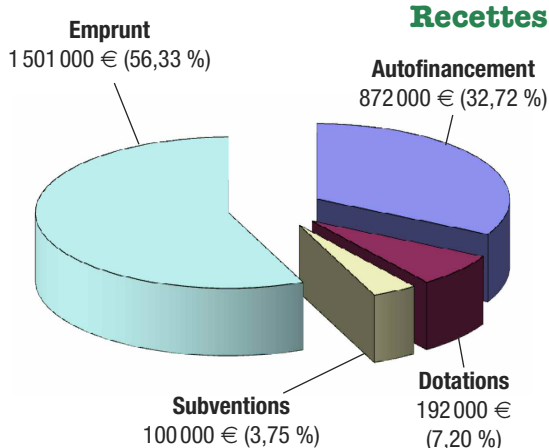
FONCTIONNEMENT

Recettes

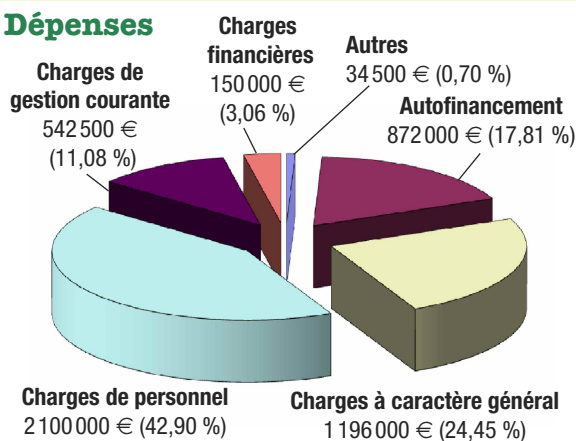


INVESTISSEMENT

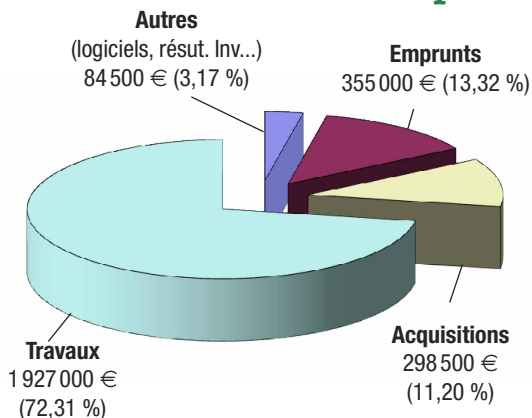
Emprunt



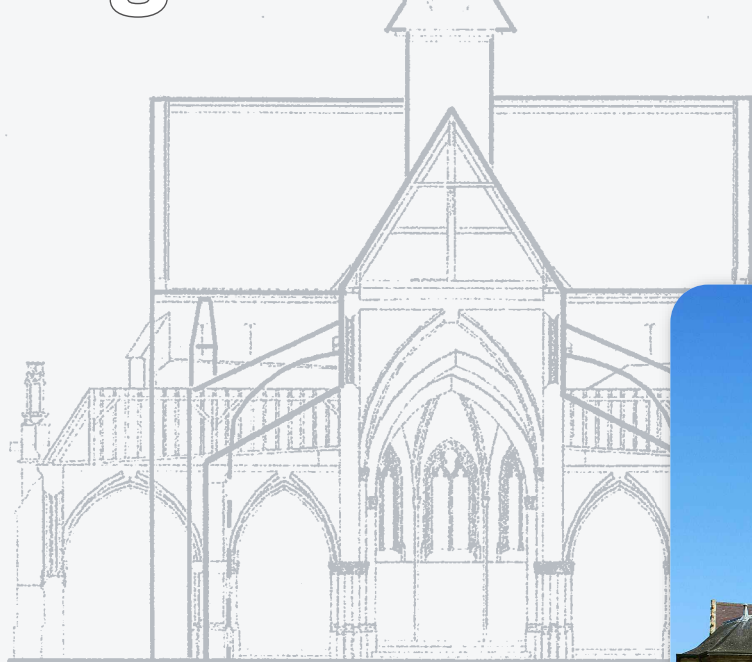
Dépenses



Dépenses



Restauration de l'église Saint-Maurille



Saint Maurille...

C'est un évêque d'Angers, devenu archevêque de Reims sous le nom de Renaud II qui, au XII^e siècle, donna saint Maurille pour patron à l'église de Vouziers.

Saint Maurille, né dans le Milanais en 336, évangélisa l'Anjou qu'il convertit par sa parole et ses innombrables miracles.

Il mourut le 13 septembre 427.

Il fut l'un de ces grands évêques qui préparèrent la Gaule à devenir la France chrétienne.



Eglise Saint-Maurille : en chantier depuis 1750

L'église Saint-Maurille classée « Monument historique »⁽¹⁾ dans sa totalité le 4 septembre 1913 a fait l'objet, depuis le XVIII^e siècle, de travaux et de transformations dont nous vous livrons une chronologie succincte⁽²⁾ :

1750 : la halle qui occupe le parvis est démolie. Le sol est décaissé et un perron de 6 marches est créé.

1769 : L'église est consolidée et son ancienne clôture de style gothique est démolie. Le portail jusqu'alors séparé de l'église gothique à l'arrière, est rattaché à celle-ci par un avant-nef. Le clocher ou beffroi est construit au centre du portail.

1860 : construction de la sacristie au nord du chœur.

1868 : les boiseries qui décoraient le chœur, et qui dataient de la fin du règne de Louis XV (elles étaient peintes en faux-marbre), sont déposées.

1869 : restauration des vitraux. Construction des deux chapelles latérales financées par une souscription lancée à l'initiative de l'abbé Bouché.

1871 : le pavement du chœur en marbre est refait.

1919 : restaurations provisoires au titre des dommages de guerre.

1920 : la flèche est entièrement refaite. Les vitraux sont repris en création dans le chœur et le transept ou en losangé pour les autres.

1921 : restauration du clocher (ou beffroi), installation de trois nouvelles cloches baptisées le dimanche 27 novembre⁽³⁾ et des deux premières travées de la nef.

1922 : exhaussement du sol des deux bras du transept.

1923 : travaux sur la sacristie.

1928 : restauration des maçonneries intérieures et des peintures.

1929 : restauration des maçonneries du transept et de l'abside et de leur dallage.

1930 : menuiseries et vitraux de l'avant-nef et des chapelles latérales.

1931 : maçonneries de la façade ouest et du portail.

1932 : création du vitrail dans le bras nord du transept (Christ en croix et son Sacré-Cœur, révélé à Marguerite-Marie).

1934 : restauration du maître-autel.

1941 : travaux au titre des dommages de guerre sur les réseaux des fenêtres, la clôture des baies.

1966-1967 : réfection des vitraux de la nef.

1970 : réalisation et installation des vitraux du chœur dont le créateur est Charles Marcq, contemporain et ami de Marc Chagall, vitraux réalisés par l'atelier Simon-Marcq de Reims. Le thème général est une évocation de la Jérusalem céleste.

1977-1978 :

- restauration du versant sud de la toiture de la nef, de la flèche (fût et clocher), de la moitié sud-est de l'abside (4) ;

- restauration de la charpente et de la couverture du bas-côté sud ;
- remise en état des rampants et pignon en pierre de la façade sud.

De 1984 à 1988 : travaux réalisés en cinq tranches successives pour un montant total de 4 300 000 francs : restauration de la charpente et de la couverture du clocher (beffroi) et de la façade ouest (au-dessus du portail). En 1984, dépose des cloches qui sont réinstallées pendant l'été 1986⁽³⁾. 1986-1987 et 1988 : restauration et nettoyage de la façade ouest, c'est-à-dire du portail. Mise en lumière.

suite page 16

2007 - 2008 Un important de restaurat

Le chantier, très important, a duré un peu plus de deux ans.

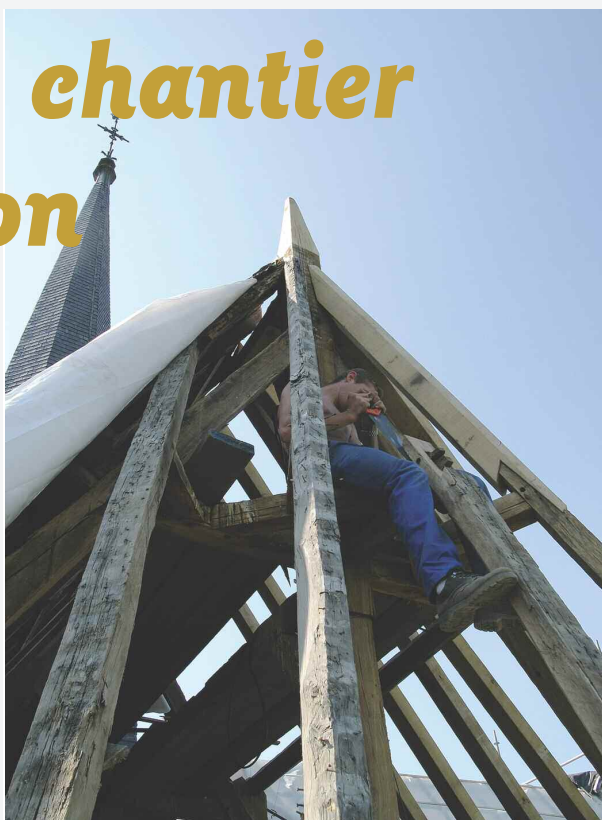
Il a été dirigé et suivi par M. François Chatillon, architecte en chef des Monuments historiques de Champagne-Ardenne et par M. Guy Fievet du service des Monuments historiques de la direction régionale des Affaires culturelles de Champagne-Ardenne.

Cinq entreprises sont intervenues sur ce chantier. Cette tranche de travaux achève la restauration conduite par des chantiers ouverts successivement entre 1977 et 1988, puis en 2003.



Novembre 2007 - février 2008 : bas-côtés nord. Importante restauration. Les sablières, les chevrons sont remplacés, les poinçons verticaux confortés.

nt chantier ion



Avril 2007 : Le chœur. La charpente était abimée par les tirs d'artillerie allemande d'octobre 1918. Faîtage et sous-faîtage sont refaits, le poinçon vertical consolidé.



Septembre 2007 : ajustement d'une jambette entre la sablière neuve et son chevron arbalétrier.

Mars 2008 : manipulation d'une panne destinée à remplacer l'entrait de la ferne maîtresse dans le bras nord du transept.



Les charpentes

Deux compagnons ont travaillé en quasi permanence sur le chantier.

Du chœur au beffroi, en passant par les bas-côtés nord, toutes les charpentes ont été revues, consolidées ou même totalement reconstruites.

Samedi 29 novembre 2008 : les cloches sonnent à la volée pour la première fois depuis 1998.



Le déplacement depuis le sol puis la mise en place de poutres énormes pesant jusqu'à 400 kg exigent une vraie maîtrise des gestes, tout comme les coupes et les ajustages réalisés avec une étonnante précision.

Septembre 2008 : renforcement de la chaise, support du beffroi, par la mise en place de quatre palées destinées à assurer sa stabilité.

Société coopérative Art et Technique du Bois • 14F, avenue des Chenevières • 51370 ST-BRICE-COURCELLES
Les charpentiers : René Duchateau, Anthony Boullé, François Sauvage (stagiaire).

Les couvertures

1989 : aménagement du parvis.

2003 : restauration des charpentes et couvertures du bas-côté sud.

2006 : rénovation complète de l'installation électrique et de l'éclairage pour un coût global de 35 576,22€.

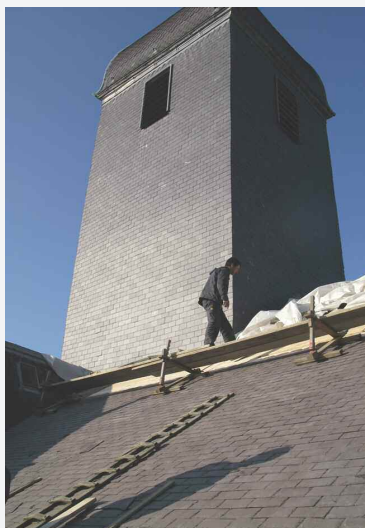
2007-2008-début 2009, travaux programmés en deux tranches d'un montant total de 649 076,31€ comportant :

- d'importantes restaurations en charpentes et couvertures : moitié nord-est de l'abside, transept nord sur ses deux pentes, versant nord de la nef, bas-côté nord, versants sud et nord de l'avant nef.

- consolidation des charpentes de la flèche et du beffroi. Remise en fonctionnement des cloches.

- en maçonnerie et travaux de sculpture : réfection des arases des murs de l'abside et de la façade nord sous sablière, restauration des crochets en forme de chimères ainsi que des deux gargouilles du pignon nord du transept, reconstitution des frises sculptées sur la corniche neuve installée, remplacement des pierres effritées en craie dans l'appareil des murs nord, consolidation d'un pinacle, reconstruction de parties de murs en partie écroulés dans les parties hautes, au-dessus des voûtes, sablage des murs de la moitié nord de l'église.

- nettoyage des vitraux et installation de protection grillagées à l'extérieur.



Les couvreurs sont vraiment des artistes :

- traçage, taille et pose des ardoises violettes du Canada fixées par deux clous en cuivre carrés et crantés,
- façonnage des épis et jupes de poinçons en cuivre,
- des bandeaux de plomb faisant la liaison entre les chéneaux de cuivre et les ardoises,
- gouttières ardennaises et descentes en cuivre.

Ces hommes ont de l'or dans les mains.



Septembre 2007 : la nef versant nord.
Échafaudage mobile remonté par des cordes au fur et à mesure de l'avancement de la couverture.



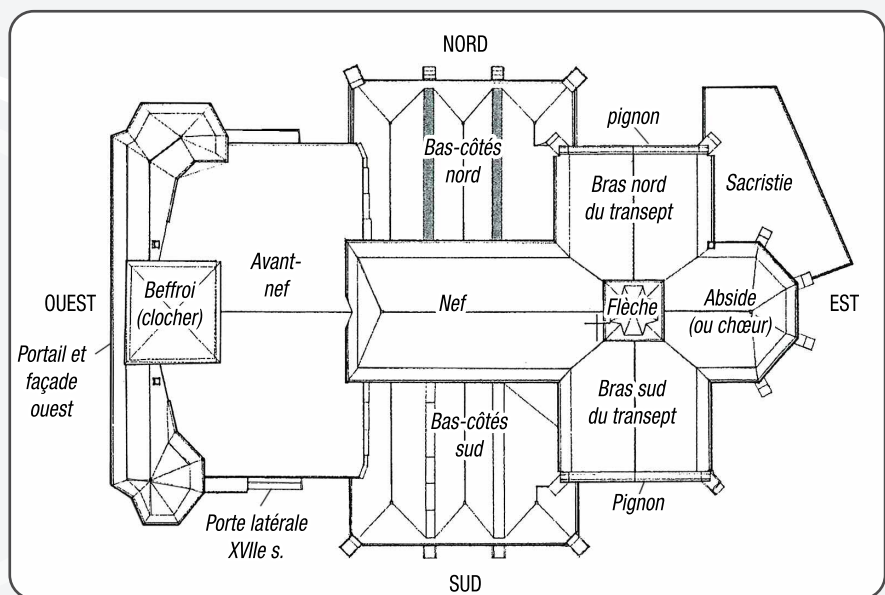
Notes

(1) le portail est classé « Monument historique » depuis 1875.

(2) Chronologie tirée en partie d'un rapport de mars 2003 de Lionel Dubois, architecte en chef des Monuments historiques.

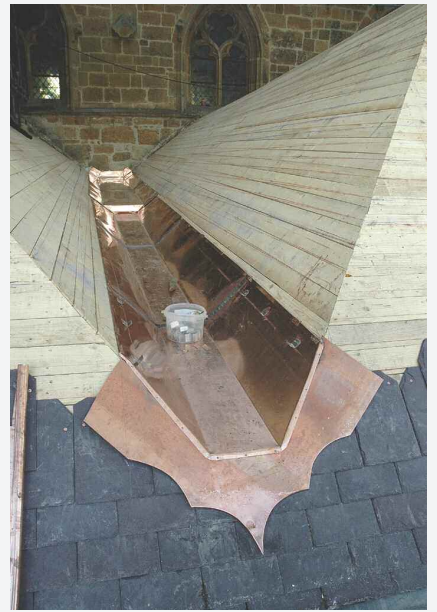
(3) Pascal Faux dans le numéro spécial du Curieux Vouzinois consacré à l'église St Maurille

(4) Pour la période allant de 1977 à 1988 : informations fournies par Pierre Maës, ex maire-adjoint de la ville de Vouziers chargé des travaux et de l'urbanisme.





Le chœur : pose des pattes de fixation de la gouttière en cuivre.



Chéneau en cuivre avec ressaut entre les bas-côtés nord avec bavette festonnée.



Janvier - avril 2008 : les bas-côtés nord recouverts de voliges sapin, sur lesquelles les ardoises sont clouées.



Février - mai 2008 : Avant-nef. Pose de l'entablement cuivre devant recevoir la gouttière.

S.A. COANUS • rue du Moulin • 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré
Les couvreurs : Julien Serres, Francis Jacob, Eddy Meurin, Salah Hamamid



Les faîtages neufs en cuivre sur les bas-côtés nord.

Epi de poinçon et faîtage en cuivre des bas-côtés nord.

Les maçonneries

Précédant les charpentiers sur le chantier, les compagnons-maçons ont réalisé des travaux importants dont une partie, pourtant essentielle, n'est pas visible de l'extérieur :

- la reconstruction d'un mur de croisée dans les combles,
- le remplacement et la restauration de toutes les arases des murs qui supportent les sablières des charpentes,
- la mise en place de deux poutres métalliques pour soutenir le contrefort nord-est du transept...

Entreprise Chatignoux
Zone artisanale
10280 Fontaine-les-Grès

Les maçons :
Fabrice Demontis,
Christophe Dussard,
Lionel Ancelin,
Sébastien Demontis



Novembre 2007 : taille de pierre de Jaumont



Novembre 2007 : remplacement de pierres dégradées.

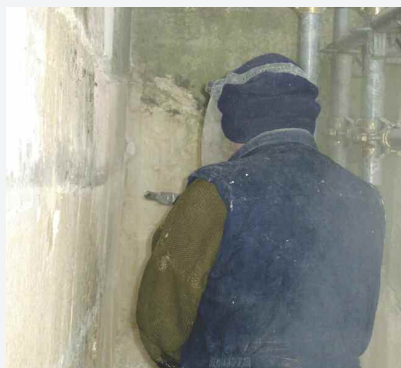


Décembre 2007 : remontage et consolidation du pinacle nord-est.



Octobre 2007 : remplacement des arases du bras nord du transept.

La restauration des corniches, en pierre de Jaumont, le remplacement ponctuel de pierres calcaire dégradées, l'installation des chimères sur les rampants du pignon nord du transept, le sablage des murs des façades nord, la dépose puis le remontage consolidé du pinacle nord-est témoignent de façon spectaculaire de la qualité du savoir-faire de ces maîtres de la pierre.



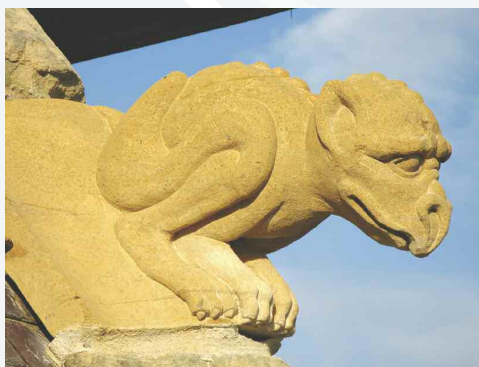
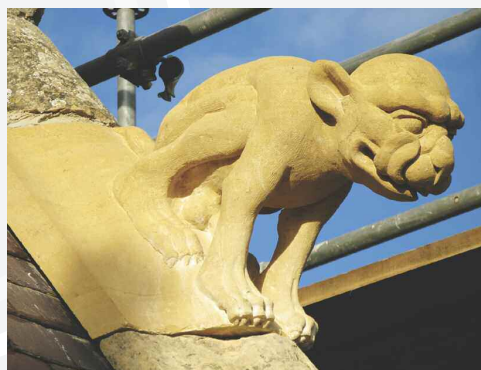
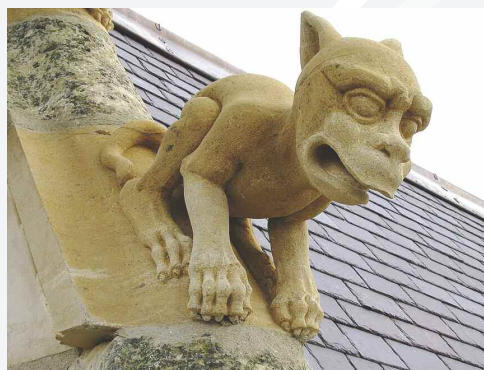
Février 2008 : sablage des murs de la façade nord de l'église



Décembre 2007 : installation des chimères sur les rampants du pignon nord du transept

Les sculptures

Il faut aller au nord de l'église (côté presbytère) pour apprécier les chimères animant les rampants du pignon nord du transept. Elles ont été créées par la Sarl «Pierre et Habitat» qui a travaillé pour le compte de l'entreprise Chatignoux.

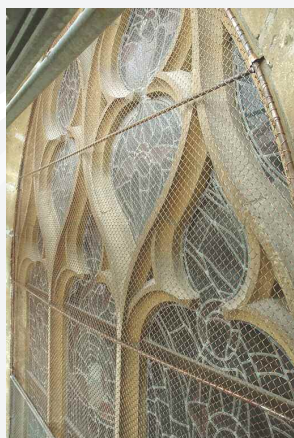


Les tailleurs et sculpteurs de pierre ont démontré tout leur talent à travers des réalisations couronnées par le prix 2008 des Métiers d'art de la Meuse.



SARL Pierre et Habitat - Le carrefour - 55260 Lavallée
Les sculpteurs : Alain Bertaud, Franck Legrand, Cécile Bénichou

Les vitraux

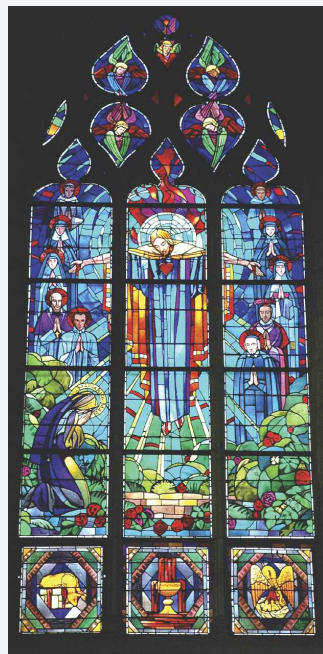


Repiquage de verres (pose et fourniture de pièces (de couleurs ou peintes et dessinées) pré-patinées et cuites en remplacement ponctuel des verres manquants ou dégradés).

Traitement anticorrosion et mise en peinture des armatures fixes et mobiles (neuves et existantes conservées) ;

Façonnage et pose de grilles de protection en cuivre étamé.

Les vitraux concernés se situent dans les bas-côtés, la nef, le bras nord du transept, le chœur et le chevet de l'avant-nef.



Art Vitrail - 14 rue Marcelin Berthelot - 89000 Auxerre

Le vitrailliste : Pascal Brousseau. Les poseurs : Cyril Pauron, Jérémy Chevallier

Le 27 mars 2009,
réception des travaux de
l'église Saint-Maurille.



Le coût du chantier

La commune de Vouziers a une singularité : elle résulte de la fusion avec deux autres communes (Condé et Chestres) et de l'association avec une troisième (Blaise). C'est pourquoi malgré sa taille modeste, elle compte quatre églises, dont une classée "Monument historique".

L'État (par la direction régionale des Affaires culturelles), le Département et la Région ont consenti, de ce fait, un effort particulier en apportant une aide financière qui couvre 70 % de la dépense totale.

La charge que la Ville de Vouziers doit assurer reste malgré tout importante et s'élève à 200 090,56 €.

DÉPENSES	649 076,31 €
RECETTES	
Total des subventions	448 985,75 €
- DRAC :	278 028,05 €
- Conseil général des Ardennes :	91 488,82 €
- Conseil régional de Champagne Ardenne :	79 468,88 €
Autofinancement	200 090,56 €



Un autre regard sur le 7^e Art

Le festival départemental "Les Enfants du cinéma" est né il y a 19 ans de la volonté et du travail de quelques passionnés Ardennais, originaires de Charleville-Mézières, de Sedan, de Rethel, de Givet et de Vouziers.

Leur idée était - et est toujours - de faire découvrir à un large public, un cinéma d'auteur ayant pour particularité d'avoir comme héros ou comme premiers

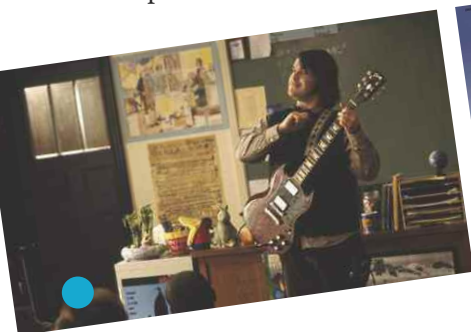
rôles dans ses films, des enfants.

Depuis, le succès est chaque année au rendez-vous et cette 19^e édition n'a pas dérogré à la règle. Sur deux semaines cinématographiques, le cinéma "Les Tourelles" a présenté 9 films. De l'émouvant *Ben X* du belge Nic Balthazar, au décapant *Rock Academy* avec l'excellent Jack Black, applaudi spontané

ment par des jeunes de la cité scolaire à l'issue d'une projection, en passant par un film du patrimoine daté de 1954 intitulé *La ferme des animaux*. Il y en a vraiment eu pour tous les goûts et ce pour le plus grand plaisir des 1542 spectateurs accueillis durant le festival.

Des élèves de l'école Taine ont pu, à l'occa-

sion de cette 19^e édition, rencontrer Itai Lev, le réalisateur israélien du film *Petits Héros*. Ce dernier est venu à la rencontre des jeunes à l'issue de la projection de son film le jeudi 12 février dernier. Ce fut un très beau moment d'échanges et de cinéma que ces jeunes Vouzinois n'oublieront pas !



Rock Academy - Petits Héros - Kamchatka - Ben X

Le succès de la bourse aux livres

La 15^e édition de la bourse aux livres de la bibliothèque municipale de Vouziers, du 7 février dernier, aura été un succès à tous les niveaux. Nombre de vendeurs, quantités de livres en vente, fréquentation du public et total de livres vendus, tous les compteurs sont en augmentation. De l'aveu même de Denis Tatinclaux, responsable de la bibliothèque, c'est certainement la meilleure année depuis l'instauration de ce sympathique

rendez-vous annuel. Ce dernier rappelle également que le but inavoué de cet événement est bien sûr de faire dé-

couvrir au plus grand nombre l'univers de la bibliothèque et l'amour des livres. Il n'est d'ailleurs pas rare que des

gens profitent de leur venue à la bourse pour s'inscrire dans l'établissement.

Quant aux bénévoles de la commission animation, entre l'installation des tables de présentation et la tenue de la caisse et des registres, ils n'ont pas eu beaucoup le temps de chômer, et nous les en remercions. N'hésitez donc pas à venir découvrir votre bibliothèque et ne manquez pas l'édition 2010 de sa bourse aux livres !



47 dépositaires, 1500 livres déposés, environ 800 documents vendus, 150 visiteurs cette année

SPECTACLE

Bien des choses



Mercredi 20 mai à 20 h30 Aux Tourelles

Spectacle écrit et mise en scène par François Morel avec la complicité d'Olivier Saladin.

Quand deux des plus célèbres 'Deschiens' se rencontrent, ils se disent bien des choses... Après le succès des *Habits du dimanche* et de *Collection particulière*, François Morel continue à explorer cette part d'enfance qui habite chacun de ses personnages. Dans *Bien des choses*, qu'il écrit et met en scène, il retrouve la complicité d'Olivier Saladin.

Ce nouveau spectacle de théâtre, tendre et hilarant s'inspire d'une des traditions estivales du siècle dernier, la correspondance manuscrite sur cartes postales, celle d'avant les e-mails d'Internet. Roger et Madeleine Rouchon, des grands voyageurs organisés écrivent à Robert et Janine Brochon, des grands casaniers dans leurs chaussons. La correspondance est abondante, volumineuse et fourmillante, postée de Venise à Caracas en passant par Colombey-les-deux-Eglises. Une comédie épistolaire, trésor de clichés et de lieux communs, où l'humour pointe au pied de la lettre !

Réservation - Renseignement : Association «Les Tourelles» Tél. : 03 24 71 64 77



Réservez vos livres d'un simple clic

Toujours dans le but de conduire une politique culturelle innovante, les 20 000 ouvrages de la bibliothèque de Vouziers sont dorénavant disponibles en ligne. Cet outil, proposé aux 1150 adhérents du site, est d'une grande facilité d'utilisation tout étant très performant. Il suffit de vous rendre sur le site Internet de la Ville de Vouziers, à la rubrique : Infos pratiques / Equipements culturels / Bibliothèque. Tapez ensuite un nom, un titre ou un thème dans le moteur de recherche, cliquez sur rechercher, et en quelques secondes la liste des ouvrages de cet auteur ou abordant ce sujet vous sera immédiatement proposée. Pour des thèmes sur lesquels de nombreux ou-

vrages existent, une recherche croisée vous permettra d'affiner simplement votre sélection. Il ne vous restera plus qu'à choisir l'ouvrage et donner votre numéro d'adhérent pour le réserver. Vous aurez à partir de cet instant, une semaine pour venir le chercher. Les bibliophiles nous feront remarquer que rien ne vaut le plaisir de flâner longuement entre les rangées de livres, accompagné des conseils des bibliothécaires. Nous leur donnerons raison, tout en leur répondant que, l'un n'empêchant pas l'autre, ils pourront désormais cumuler plaisir, curiosité, modernité et efficacité, pour assouvir et faire partager leur plaisir de lire.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

6 rue Henrionnet, 08400 Vouziers • Tél. : 03 24 71 64 93
Le lien direct : <http://www.vouziers.fr/bibliotheque/default.htm>

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15 h à 19 h 30 **Mercredi :** 10 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi : 15 h à 19 h 30 **Samedi :** 10 h à 12 h et 14 h à 17 h

Services : Prêt, salle de lecture (encyclopédies et cédéroms), accès internet, espace multimédia. Accueil de groupe et des classes sur rendez-vous. Heure du conte le mercredi.

Abonnement annuel (12 mois à compter de la date d'inscription) :		
<i>Personnes habitants à</i>	Vouziers, Olizy-Primat	Autres communes
Adultes (à partir de 18 ans) :	4,00 €	7,50 €
Enfants	1,80 €	3,50 €

Possibilité de prendre l'abonnement avec le passeport culturel vouzinois qui permet l'accès au cinéma et à des tarifs préférentiels aux spectacles.

Convivialité et plaisir d'échanger avec nos Aînés

C'est avec humour et nostalgie que le Maire, Claude Ancelme, a inauguré l'édition 2009 du repas des anciens. En référence à la chanson de Charles Aznavour, *Qu'avons-nous fait de nos 20 ans ?*, il a cherché à se souvenir des 20 ans de ceux qui fêteront leurs 70 ans cette année. Il a rappelé la radio qui diffusait *L'Auvergnat* de Georges Brassens, *Ne me quitte pas* de Jacques Brel et *Milord* d'Edith Piaf, les promenades en Renault Dauphine ou en Peugeot 403, le film *La mort aux trousses* d'Alfred Hitchcock, le mobilier en formica et enfin les superbes papiers peints à motifs géométriques. Le repas s'est ensuite organisé sous la houlette de Geneviève Cosson, qui dirigeait les élus de la Ville accompagnés de personnels et de bénévoles, qui comme chaque année,

étaient venus assurer le service. Les élus et les nombreux invités ont ainsi pu discuter et échanger simplement et amicalement durant cette fête, où se sont entremêlés les plats et les pauses musicales et dansantes. À noter l'incroyable dynamisme de nos anciens dès les premières notes d'accordéon. Ce fût un bel après-midi et un moment fort agréable pour les nombreux participants et pour les élus présents.



Concours des illuminations

Quelques heures de féerie en des temps assombris

Cette année, ils furent 25 à se répartir les premiers et deuxièmes prix, des catégories "Maisons et jardins" et "Façades et balcons", du concours des illuminations. Tous invités à l'hôtel de ville pour la cérémonie de remise des récompenses, leurs efforts et leur imagination ont été récompensés par des bons d'achats d'une valeur allant de 40 à 50 euros, valables dans absolument tous les commerces de Vouziers.

Juste récompense qui vient remercier ces courageux et inspirés citoyens de Vouziers d'avoir bravé la crise écono-

mique, la morosité ambiante et les polémiques sur les coûts énergétiques, pour proposer chaque soir aux plus jeunes, mais aussi aux Vouzinois de tout âge, quelques heures de féerie et de partage dans un monde assombri par l'individualisme de beaucoup et la cupidité de quelques uns.

Les lauréats :

Premiers prix : Gérard Balthazart, Jean Cotton, Isabelle Deforge, Jean-Claude Dubois, Joël Lejeune, Dominique Rouy, Manuel Grandpierre, Roger Maillard, Bernard Pelzer, Angélique Breton, Laurent Michaux, Pol Pozier, Nicole Lambert, Dominique Timleris, Henri Bernard, Evelyne Jelu.

Deuxièmes prix : Hubert Geangoult, Stéphane Butzbach, Gilles Pierre, Gérard Vanier, Claude Dubois, René Fabre, Régis Dumouchel, Patrick Nothum, Eliette Perrin.

Rotary-Club de Vouziers

Les "Artistes d'Argonne" s'exposent aux Tourelles

Le Rotary-Club de Vouziers organisait en février, sa 16^e exposition artistique annuelle. Intitulée "Artistes d'Argonne", celle-ci présentait les travaux de pas moins de 11 artistes locaux. La part belle était faite aux artistes féminines, puisque neuf des onze artistes exposés étaient des femmes. Parmi toutes les très belles œuvres présentées, qu'il nous est malheureusement impossible de commenter une à une au travers de ces quelques lignes, on remarquait cependant l'original travail des vitraux et de l'étain de Jean-Claude Michel, les fines aquarelles d'Isabelle Quentin-Julhès, et les surprenants bijoux de verre et de laiton de Catherine Mercier.



Le discours d'inauguration du président, Jean-Pol Richelet, fût l'occasion d'annoncer le passage de témoin, et la future présidence de Jean-Louis Stévenin. Nous lui donnons donc rendez-vous l'an prochain pour nous présenter, entre autres parmi les nombreuses actions du Rotary-Club, la 17^e édition de cette exposition artistique.

Artistes : Cécile Clabaux, Huguette Francllet, Josette Henseval, Francis Hocquard, Catherine Mercier, Jean-Claude Michel, Claire Ortelli, Fabienne Oudin-Bonhomme, Brigitte Parjouet, Isabelle Quentin-Julhès et Ghislaine Suquet.

Les années passent et l'engagement des Vouzinois dans ce rendez-vous, désormais incontournable, ne se dément pas. Bref aperçu des actions menées.

La place Carnot a été occupée tout le samedi par les jolies petites "Coccinelles" du Twirling club bâton venues vendre des roses, par le Club Omnisports Santé qui tenait un espace de vente de boissons chaudes, gaufres et chocolats et par des représentants de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) qui vendaient des travaux au crochet, des boutures de plantes, des objets de décoration, des gâteaux secs et des compotes artisanales. Non loin de là, les personnels médicaux de l'APCH (Amicale du Personnel du Centre Hospitalier) organisaient une prise de tension artérielle dans les



Marché de Noël 2008 de l'UCIA

Une réussite qu'on espère retrouver en 2009



L'organisation du marché de Noël par l'UCIA en partenariat avec la ville de Vouziers a été, pour ce cru 2008, tout spécialement réussie. Il est important de rappeler, même tardivement, la qualité de ces événements, car il est agréable de constater que grâce à eux, la place Carnot s'anime et vit lors de ces périodes de fête. Les quinze chalets en bois

occupés par divers commerçants, le manège forain et le chapiteau abritant la crèche "vivante", tout du moins pour ce qui concerne l'âne et la chèvre, ont donc attiré énormément de Vouzinois. Descente en rappel de la façade de la mairie par le Père Noël, photographie avec le Père Noël dans la crèche, spectacle de magicien et enfin

concert de la chorale Cécilia et des élèves du groupe musical de l'école Dode-man conduits par Bernard Schmitt, sont venus animer ces quelques jours de féerie de Noël. Lançons le défi aux organisateurs de faire encore mieux l'an prochain et rappelons aux Vouzinois que nous les invitons à venir nombreux participer à ces manifestations.

rs aussi **importante**

locaux du Centre communal d'Action sociale.

Plus excentrés, ont trouvait à l'entrée du Centre Leclerc, l'association "De fils en amitié" installée là pour vendre les magnifiques travaux de



municipal, à l'entrée de chaque match organisé et durant tout le week-end, une urne pour les dons. Les établissements scolaires ont également donné de leur personne. Durant une semaine, les élèves du collège multisite Vouziers-Le Chesne et ceux du lycée Masaryk ont proposé à la vente des objets et de viennoiseries. Les élèves des écoles Avetant, Dora Lévi et Hippolyte Taine se sont regroupés pour réaliser une fresque dans la cour de l'école Taine, puis ont organisé dans leur établissement respectif, des ventes de confiseries, de pâtisseries, gaufres, de chocolat chaud et de petits objets, le tout souvent confectionné par leurs soins.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Il s'agit juste des manifestations dont nous avons été informé. Félicitations à tous ceux qui ont participé par leurs actions ou par leurs dons à ce Téléthon 2008. Rendez-vous l'année prochaine et surtout n'hésitez pas à nous présenter vos réalisations !

ses brodeuses. Le Club Nautique Vouzinois présentait à la piscine ses "5 heures de natation" ouvertes à tous. L'Effort Sportif Vouzinois avait mis à disposition au stade

Disparition de Freddy Lorinet



Hommage des élus et de ses collègues de travail

Embauché le 15 juillet 2000 pour réaliser des travaux d'entretien à la Ville de Vouziers, dans le cadre d'un Contrat Emploi-Solidarité (CES), Freddy Lorinet avait fini, à force de travail, par s'intégrer et par être reconnu, en étant titularisé et nommé fonctionnaire territorial le 1^{er} avril 2007. Il s'était spécialisé depuis dans l'entretien des bâtiments sportifs. Il nous a malheureusement brutalement quitté le 2 janvier 2009 suite à une maladie. Les élus et les employés de la ville de Vouziers s'associent pour présenter leurs sincères condoléances à sa famille.



Concours des Maisons Fleuries Vouzinoises

Des diplômes **comme s'il en pleuvait**

Fleurir son jardin, sa façade, ses fenêtres ou son balcon est un travail fastidieux qui demande énormément d'investissement. La récompense est cependant à la hauteur des efforts concédés. Quelle joie en effet de pouvoir profiter des couleurs et des odeurs qu'offrent ces magnifiques "Maison fleuries". Le fleurissement est également un partage.

Faire pousser des fleurs, c'est offrir du plaisir et du bonheur aux autres divers passants, voisins et inconnus arpentant nos ruelles et nos quartiers. Leurs petites promenades printanières et estivales seraient bien tristes sans le spectacle fantastique offert par nos jardiniers amateurs.

Avec deux catégories d'habitations et quatre niveaux de récompenses, les récipiendaires étaient très nombreux. Un diplôme et un bon d'achat d'une va-

leur de 15 à 50 euros étaient remis aux participants. Après une cérémonie rondement menée, les nombreux invités ont échangés, autour d'un verre de l'amitié, sur leurs réalisations de l'année précédente et sur leurs projets floraux pour l'année à venir. Il nous est évidemment impossible, dans ce court article, de reprendre un à un les noms des 105 personnes récompensées.

Voici néanmoins, dans

chacune des catégories, les lauréats les plus prestigieux ayant obtenu les rarissimes "4 fleurs".

Maison avec jardin donnant sur la rue :

M. et M^{me} Pierre Heren, M^{me} Jeannine Depuiset, M. et M^{me} Marcel Maingaint, M^{me} Nicole Rouy, M. et M^{me} Daniel Thiery, M. et M^{me} Guy Colinet, M^{me} Marie-Thérèse Warin, M^{me} Maryline Bertrand.

Murs, fenêtres et balcons: M. Daniel Chenin, M^{me} Jocelyne Besançon.



SARL VAILLANT

29 rue Chanzy
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 30 55 01
Gérante : Christelle Vaillant



Peinture, décoration, revêtements de sols et murs. Dépositaire Sikkens. Vente au détail de peinture lasure. Machine à teinter. Plus de 6000 cotons disponibles, coussinages, voilage, accessoires, conseil en décoration. Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

NATURELLEMENT BIO

6 rue Chervin
08400 Vouziers
Tél./fax : 03 24 30 10 08
Chef d'entreprise : Béatrice Lavergne



Vente de produits bio et naturels : cosmétiques, huiles essentielles, hygiènes et soins (femme et homme), compléments alimentaires, épicerie, Alimentation et soins bébé, plantes médicinales, lampe luminothérapie, paniers garnis, bons ca-deaux.

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 15 à 18 h 30.

BOUCHERIE CAUCHON RACHEL



29 place Carnot
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 71 81 71
Gérant : Rachel Cauchon

Viandes de 1^{er} choix, volailles, maison de confiance. Spécialités : merguez (fabrication maison), brochettes, paupiettes de veau, rôtis de veau farci, rôtis de porc

Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi de 7 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, le samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h, le dimanche de 7 h 30 à 12 h.



s'installer à Vouziers !



ELI'ZEN

17 place Carnot
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 71 44 35
Port. : 06 64 71 63 47
Courriel : elizen@orange.fr
Gérante : Elise Chauve.

Institut soins et détente, épilations femmes et homme, teinture et décoloration, beauté des mains et des pieds, soins du corps et du visage, pose de strass dentaire...

Horaires d'ouverture : Lundi de 14 h à 19 h, du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, le samedi 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Possibilité de rendez-vous de 12 h à 14 h du mardi au samedi.

PÔLE PRESSING

20 rue Chervin
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 30 08 36
Port. : 06 82 91 31 29
Gérant : Jérôme Stevignon

Pressing traditionnel, lavage, nettoyage, repassage, blanchisserie.

Horaires d'ouverture : Lundi de 14 h à 19 h et du mardi au samedi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 19 h.



NOZ

Rue Albert Caquot
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 30 59 88

Une implantation réussie

Le concept de l'enseigne consiste à acheter les surstocks et invendus des industriels, fabricants et fournisseurs de la distribution, puis de les écouler en toute sécurité et en toute fiabilité, à travers son réseau de 160 magasins implantés dans toute la France. L'enseigne commercialise, à des prix très intéressants, des produits qui ne peuvent plus se vendre sur le marché traditionnel. Elle fait ainsi réaliser de bonnes affaires aux consommateurs sur des produits neufs et souvent de grandes marques.

Pour le département des Ardennes, NOZ a choisi Vouziers comme premier site d'implantation. Au vu de l'incroyable af-

fluence constatée, la direction du magasin ne regrette certainement pas ce choix. Ce dernier ne désemplit pas depuis l'ouverture. Le parking a d'ailleurs bien des difficultés à absorber les flux de clients. Au-delà du cas particulier de NOZ, cette réussite démontre que, contrairement aux idées reçues, l'éloignement de la ville de Vouziers de grandes agglomérations comme Charleville-Mézières ou Reims, peut également être un atout considérable pour son développement économique. Il y a de la place à Vouziers pour ce type de structures, ne doutons pas que le succès de NOZ donnera des idées à d'autres.



Travaux



CIMETIÈRE DE BLAISE

Des travaux importants ont été réalisés au cimetière de Blaise. Sa clôture en béton a été démolie puis remplacée par un grillage et une haie de thuyas. Le mur d'entrée a été restauré et les peintures du portail et de la grille rénovées. Une réfection de la grande croix a été réalisée et un massif floral a été créé à son pied.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économie d'énergie, le changement des lanternes et le passage des ampoules de 250 W et de 125 W à des lampes au sodium de 100 W, ont été réalisés rue du Port, rue du Champ de Foire, rue des Bocquetiers, rue Avetant, rue et route de Sainte-Marie et sur l'ensemble des rues de Condé-les-Vouziers, à l'exception de l'avenue Charles de Gaulle.



DODEMAN

Une des dernières phases des travaux sur la façade rue Bournizet de l'école Abel Dodeman, constituée par la mise en peinture des menuiseries, est dorénavant achevée.

Les services de la ville travaillent pour vous au quotidien



LOGEMENT

Le logement communal du 46 rue Bournizet en avait sérieusement besoin, voilà qui est fait. Ce dernier a été totalement remis à neuf des sols aux plafonds, en passant par la salle d'eau et les WC.



STADE MUNICIPAL

Le local du stade a eu le droit à un rafraîchissement bien mérité. Les deux vestiaires ont été remis en peinture, le carrelage des douches a été refait et l'éclairage changé.

MAIS AUSSI...

Dans le but de protéger la zone, une palissade a dû être érigée autour du champ d'épandage de la salle de Chestres. L'école maternelle Dora Lévi a vu le changement complet du grillage autour de son enceinte.

À noter, les travaux du cimetière de Blaise, ainsi que ceux du grillage de l'école Dora Lévi, ont été réalisés par l'association Espace Environnement 08 et les travaux d'éclairage par la SCEE.



LA VILLE A FAIT L'ACQUISITION D'UN BROEUR.

Ce nouvel outil est d'un grand intérêt à la fois écologique, mais aussi économique. Il permet de réduire considérablement le volume des déchets verts. Le paillis obtenu par le broyage est mis au pied des plantations. Il favorise la conservation de l'humidité, ce qui modère les besoins en eau. Il limite la pousse de l'herbe et donc l'utilisation de désherbant. Enfin, il se transforme au fil du temps en humus, ce qui enrichit le sol et qui permet de diminuer les apports d'engrais.

LA PLACE CARNOT

LA PLACE

Le marché du samedi ou la quinzaine commerciale de septembre remontent aux lettres patentes de François 1^{er}, d'avril 1516. Au fil du temps, la place a changé d'aspect.

Sur le plan de 1750, on relève sur la "Grande Place où se tient le marché" plusieurs bâtiments : un magasin où sont remisés les blés et les mesures, deux halles datant de 1740 et un puits délimité par quatre bornes.

Le magasin est remplacé en 1774 par un grand bâtiment – la vicomté - érigé par Lévêque de Vandière, seigneur de Vouziers. Il sert de grenier, de lieu de mesurage et de prison seigneuriale ; en 1797, il loge la brigade de gendarmerie, puis le tribunal en 1801.

Le 28 octobre 1792 voit la plantation d'un arbre de la Liberté devant la vicomté ; comme il végétait, un second le remplace en 1794 ; il sera abattu par un orage. Un troisième est donc dressé en 1796.

Henry Vincent rapporte qu'en 1796, « la place de Vouziers présente un cloaque impraticable où l'eau croupit dans des excavations, le terrain y est inégal et entouré de fossés ». La place est donc remblayée et nivelée.

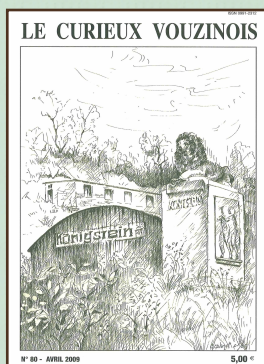
Les précédentes s'étant effondrées, les halles (deux bâtiments en fer à cheval occupant le centre de la place) sont reconstruites en 1810 et incendiées en 1875. Le 14 novembre 1812, les Vouzinois assistent à un sanglant spectacle : la triple exécution de deux hommes et d'une femme. La guillotine est dressée sur la place devant le palais de justice construit en 1808 au bas de la place. En 1855, un campanile, soutenu par douze colonnes abritant une horloge et ses cloches, surmonte ce bâtiment occupé par la mairie en 1859.

Octave Guelliot décrit ainsi le marché : « La place était complètement occupée. Outre les marchandises habituelles s'étalant sous la halle, le bas de la place était réservé au marché aux grains. Les sacs arrivaient nombreux, déchargés par des gaillards solides. Les cultivateurs, les meuniers examinaient la marchandise en faisant couler le grain entre leurs doigts. »

Détruite en octobre 1918, la mairie est reconstruite en haut de la place en 1924. 1927 voit l'inauguration du monument aux morts. Enfin en 1939 sont inaugurés les monuments dédiés à Hippolyte Taine et Paul Drouot.

... Et le marché se tient toujours le samedi, M^{me} Geneviève Caquot écrit en 1954 : « Les marchands sont en moyenne de quarante ou quarante-cinq ; aux meil-

Sommaire du Curieux Vouzinois n° 80 (avril)



Le lion de Sugny : un monument allemand, une page d'histoire (Michel Coistia - Karl Freudenstein).

La drôle de guerre et les combats de mai-juin 1940 au Chesne (Jacques Musset).

Courrier des lecteurs.

Disponible en mairie de Vouziers, service communication.

leurs jours, ils ne sont pas plus d'une soixantaine ». Aujourd'hui, leur nombre s'amenuise, mais depuis peu, en décembre, la place se couvre de plusieurs chalets pour le marché de Noël.

CARNOT

La dénomination de la place a varié : Place des Halles en 1745, Place de la Liberté en octobre 1792, Place Royale en 1824, enfin Place Carnot en 1894.

Carnot a laissé trois prénoms aux trois Républiques :

- Lazare **Carnot** (1753-1823), en 1793, crée les armées de la République, il est surnommé l'"Organisateur de la Victoire" de la Première République ;
- Hippolyte **Carnot** (1801-1888), son fils, ministre de l'instruction publique de la Seconde République, en 1848 ;



Photo-Wikipedia

- Sadi **Carnot** (1837-1894), fils d'Hippolyte, ingénieur, député, préfet, ministre, élu 5^e Président de la III^e République en 1887. Il est assassiné d'un coup de poignard par l'anarchiste Caserio le 24 juin 1894 et meurt le 25 juin. Quatre jours plus tard, le conseil municipal de Vouziers donne son nom à la place de la ville.

Sadi Carnot repose au Panthéon avec son grand-père Lazare. Il est le seul président français à y être inhumé.

Vouziers Avance 2008

Revenir quelques instants sur le vote du budget :

Nous croyons avoir compris que l'opposition voulait un projet de relance et de soutien de l'économie. Mais ce projet de relance, nous l'avons déjà mis en place, puisque nous allons devoir investir énormément dans l'assainissement ; le soutien à l'économie est la préoccupation première de notre maire.

Devait-on présenter un projet bling-bling pour donner de l'illusion aux Vouzinois ?

Devait-on présenter un projet non réalisable pour faire croire que tout va bien ?

Devait-on présenter une augmentation plus importante des impôts locaux, pour financer des projets que l'on aurait qualifiés de "fait du prince" ?

Il est à regretter que l'opposition ne fasse que s'opposer, puisqu'il nous semble qu'elle a été absente lors de la dernière commission des finances qui fixait justement les priorités budgétaires avec les nouveaux éléments de recettes.

Le terme "l'opposition s'insurge" ne semble pas du tout adapté : muette lors des débats au Conseil Municipal, la chef de file de l'opposition préfère donner ensuite ses commentaires dans la presse locale.

Vouziers ne veut pas s'endetter plus que de mesure... et l'opposition n'aurait pas manqué de nous accuser de dépenser inutilement de l'argent dans des projets "de gauche"...

Le groupe «Vouziers Avance 2008»

Non-inscrits

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat vient de mettre en place différents dispositifs. Il en est un qui concerne plus particulièrement les communes : le remboursement anticipé du Fond de Compensation pour la TVA (FCTVA).

Grâce à une convention signée avec l'Etat, la commune qui fait le choix d'investir en 2009 l'équivalent de la moyenne de ses quatre derniers budgets (2004-2007) plus un euro pourra bénéficier, dès la fin du mois de juin du versement du Fond de Compensation pour la TVA au titre de l'année 2008, versement qui aurait dû intervenir en 2010.

Le Conseil Municipal de VOUZIERES a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 31 mars dernier de signer cette convention.

C'est une bonne décision.

Souhaitons maintenant qu'elle soit suivie d'effets et qu'elle engendre les retombées les plus importantes possibles pour notre économie ardennaise.

En effet, cette mesure incitative pourrait permettre de réaliser plus tôt que prévu des travaux d'équipements dont notre commune a besoin comme par exemple la mise en sécurité des abords des écoles ou l'éclairage des passages piétons.

Les élus de la liste « Vouziers 2008 – Un défi à relever »

HÔTEL DE VILLE

☎ 03 24 30 76 30 • Fax 03 24 30 76 50
Place Carnot - BP 20 - 08400 Vouziers
Courriel : ville@ville-vouziers.fr

Site internet : <http://www.ville-vouziers.fr>

Accueil, rue de Rennes, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi (service état civil) : de 10 h 30 à 12 h.

PERMANENCES

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL,
7 place Carnot

Sécurité sociale : mardi de 13 h 30 à 16 h et vendredi de 9 h à 11 h 30. • **Caisse d'allocations familiales** : mardi de 9 h à 11 h 30. • **Aide aux victimes** (ADESA) (2^e mercredi du mois) : 14 h à 17 h. • **CICAS (caisse de retraite complémentaire)** : sur RDV, 2^e lun et 4^e lundi du mois, 14 h à 16 h. • **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)** : sur RDV, un jeudi sur deux, 9 h à 12 h. • **Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)** (consultation gratuite) : 1^{er} jeudi du mois, de 17 h à 19 h. **Avocats** : 7/05 (M^e Delgens), 4/06 (M^e Deslandes), 3/09 (M^e Tulpin), 5/11 (M^e Docquin) et 3/12 (M^e Droit). **Notaires** : 8/10. • **Croix de guerre et valeur militaire** (1^{er} samedi du mois) : 11 h à 12 h. • **Prélude** (Prévention et lutte contre les dépendances) : tous les mardis, de 17 h à 19 h. ☎ 03 24 30 74 14. *Attention, pendant l'été, certaines permanences sont suspendues. Se renseigner au préalable au 03 24 30 76 40.*

PERMANENCES AU CPR :

2, rue Agriculture ☎ 03 24 30 47 67

Accueil, Point Information Jeunesse, Assedic (inscription internet) : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et le mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h.

PÔLE EMPLOI : Consultation internet des offres (bureau accueil) : tous les jours de 9 h à 12 h. **PÔLE EMPLOI** sur RV au ☎ 39 49. • **Mission locale Sud-Ardenne** : tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 17 h 30 sauf le vendredi, fermeture à 17 h. ☎ 03 24 71 95 91.

• **Atelier pédagogique personnalisée (APP)** : mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h, vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. ☎ 03 24 30 19 60. • **Travail partagé** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Inscriptions le mercredi de 9 h à 12 h. ☎ 03 24 30 65 58

LOISIRS

PISCINE, rue Verte ☎ 03 24 71 87 15

En période scolaire : Lundi* : activité gym dans l'eau, 17 h 30 à 19 h. Mardi, vendredi : 17 h 30 à 20 h. Mercredi* : 15 h à 19 h. Jeudi : 17 h 30 à 19 h. Samedi* : 11 h à 12 h et 15 h à 18 h. Dimanche* : de 10 h 30 à 13 h.

* Activités : bébés nageurs, femmes enceintes, 3^e âge, gym dans l'eau, «Je nage en famille».

BIBLIOTHÈQUE ☎ 03 24 71 64 93

6, rue Henrionnet

Horaires : mardi : 15 h à 19 h 30, mercredi 10 h à 12 h et 14 h à 18 h, vendredi 15 h à 19 h 30, samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Services : Prêt, salle de lecture (encyclopédies et cédéroms), accès internet, espace multimédia. Accueil des groupes et des classes sur rendez-vous. Heure du conte le mercredi à 10 h 30.

CINÉMA LES TOURELLES

33, rue Gambetta ☎ 03 24 71 94 71

Programme sur répondeur vocal : 08 92 68 69 25 (0,337 ttc/mn) et sur le site internet de la ville : www.ville-vouziers.fr

CENTRE LES TOURELLES (association)

6 rue Henrionnet ☎ 03 24 71 64 77

Spectacles vivants (théâtre, musique, humour...), expositions...

FJEP/CENTRE SOCIAL

15 rue du Champ de Foire - Vouziers

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

☎ 03 24 30 99 61 - Fax : 03 24 71 72 57

e-mail : fjep-vzrs@wanadoo.fr

OFFICE DE TOURISME

58, rue Chanzy - BP 79 - Vouziers

☎ 03 24 71 97 57 - Fax : 03 24 71 34 87

e-mail : tourisme.argonne08@orange.fr

DIVERS

RESTAURANT SCOLAIRE

46, rue Boumizet ☎ 03 24 71 78 13.

Accueil des enfants scolarisés dans les écoles Taine, Dodeman, Dora Levi et Avetant.

DÉCHÈTERIE (2C2A) :

Pôle d'activités d'Argonne de Vouziers

Ouverture : Lundi, jeudi : de 14 h à 18 h. Mardi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h. Mercredi, vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h. Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h. Conditions d'accès : se renseigner au 03 24 30 55 71.

URGENCE

MÉDECIN, HÔPITAL, AMBULANCES
24 h/24. FAITES LE ☎ 15.

POMPIERS, FAITES LE ☎ 18

PHARMACIE DE GARDE,
FAITES LE ☎ 32 37 (0,34 €/mn).

ETAT CIVIL

DÉCEMBRE 2008 :

- Naissances : Corentin Bobrosky.
- Décès : Gaël Boizet, 22 ans ; Jacqueline Vuarnesson ép. Vannier, 81 ans ; Jean Renaud, 95 ans ; Marie Wester Vve Naudin, 103 ans ; René Marquet, 94 ans.

JANVIER 2009 :

- Naissances : Mailynda Dubois, Sébastien Brochard, Sarah Bondon, Elena Lellevé.
- Décès : Freddy Lorinet, 51 ans ; Robert Blavier, 83 ans ; Claude Braud, 76 ans ; Marthe Labeyrie Vve Henry, 88 ans ; Danielle Pinsart Vve Prévot, 94 ans ; Gérard Mahieu, 56 ans ; Hubert Dave, 69 ans ; Gilbert Dugénie, 56 ans.

FÉVRIER 2009 :

- Naissances : Lilou France, Thibaut Faucon, Samuel Lecocq, Enzo Dauphy, Charlotte Brault, Yaël Muller, Lysandre Gaillard-Bouillard.
- Décès : Guy Sogny, 79 ans ; Suzanne Postal ép. Barrois, 85 ans ; Sylviane Ney, 78 ans ; Guy Leclot, 73 ans ; René Mathieu, 92 ans ; Nadine Heymann Vve Thépault, 70 ans ; Georgette Quantin Vve Widmer, 81 ans, Oliba Favette Vve Greuse, 99 ans ; Vincent Banasiak, 94 ans ; Giovanni Mancosu, 90 ans.

MARS 2009 :

- Naissances : Jérémy Tifagne-Heymann, Sybille Bréhaux, Jeanne Noiselet.
- Décès : Jacki Durantont, 73 ans ; Evelyne Charlier Brimont, 51 ans ; Anne Piquet Depieurieux, 88 ans ; Raymond Tomasik, 74 ans ; Denise Waty Vve Fage, 85 ans ; Denise Carré Vve Wernimont, 95 ans.

AVRIL 2009 :

- Décès : Bernard Petitjean, 64 ans ; Marie-Hélène Croquet, 51 ans ; Jean-Pierre Chauve, 65 ans..

DIMANCHE

24 mai

2009



Aux
Ha
Arts
des Rues

de 14 h à 18 h 30

Spectacles de rues



Renseignement : 03 24 71 64 77
Organisation : Ville de Vouziers, Ass. «Les Tourelles»